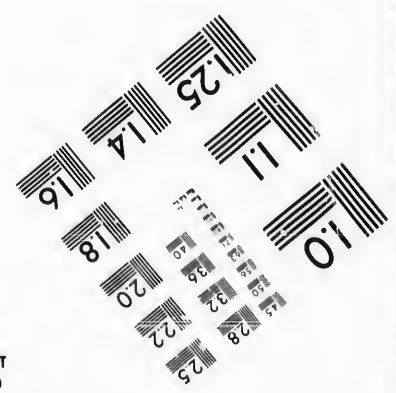
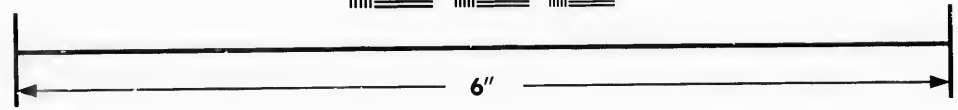
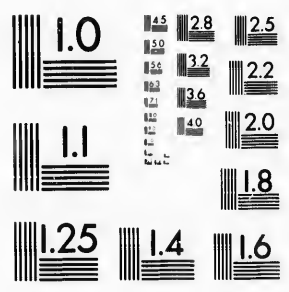


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

45 28 25
30 32 22
36 20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
51

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

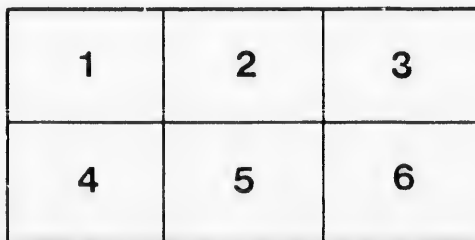
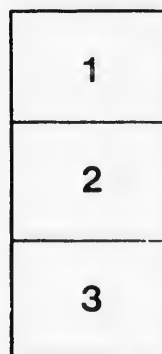
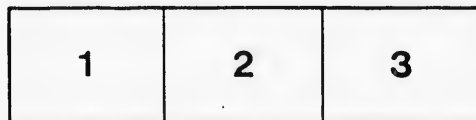
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Lettre Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Chatham au Clergé de son Diocèse, Promulguant le Jubilé de cette Année.

CHATHAM, N. B.,
ce 2 Février, 1886.

RÉV. ET CHER MONSIEUR :

Notre Saint Père le Pape Léon XIII, en sa qualité de Pasteur Suprême chargé du soin de paître tout le troupeau de Notre-Seigneur, vient de nouveau dans une Encyclique en date du 22 décembre dernier, d'accorder un Jubilé extraordinaire qui durera toute l'année 1886. En vertu du pouvoir des clefs accordé à St. Pierre et à ses successeurs par Jésus-Christ, notre Rédempteur, le St. Père ouvre le trésor spirituel de la Sainte Eglise, composé des mérites du Christ et de ses Saints, pour accorder à chacun des fidèles, qui rempliront les conditions requises, *l'indulgence plénière du jubilé*. Les conditions requises à cet effet sont : la prière, le jeûne, l'aumône et la réception des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie avec les dispositions voulues.

Notre bien-aimé Pontife a été très assidu et très heureux dans ses efforts pour répandre la lumière de la science sacrée par le moyen de diverses Encycliques, aussi remarquables par la clarté et l'élégance du style et par la force du raisonnement que par l'importance pratique du fond des questions traitées. Elles ont toutes pour objet les fondements mêmes de la morale et de devoirs chrétiens considérés, dans l'individu, dans la famille, dans l'école, dans la société, et dans l'état. Non content de nous éclairer, il nous demande de mettre en pratique ses divers enseignements. Car il ne suffit pas de connaître ses devoirs, il faut de plus les remplir. A l'exemple de l'apôtre St. Jacques, Notre Saint Père exige que nous ne soyons pas seulement fidèles à écouter la parole divine,

mais encore exacts à l'accomplir. Voilà pourquoi il nous exhorte à la prière, aux œuvres de charité, à l'examen approfondi de notre conscience, à l'exercice de la mortification volontaire, à la confession et la communion. Ce sont là les diverses armes spirituelles de la lutte chrétienne au moyen desquelles nous combattons le bon combat et nous obtiendrons la palme de la victoire.

Dans ses diverses Encycliques, le Pape fait allusion à cette vaine et fausse philosophie, source de tant d'erreurs, aux doctrines perverses de tant d'hommes célèbres qui méconnaissent et vont jusqu'à nier l'existence même de Dieu, et par suite, nos devoirs religieux et l'obéissance que nous Lui devons. Lorsque ces systèmes erronés se seront introduits dans l'esprit des hommes et auront été par eux acceptés nous verrons bientôt que de la théorie on passera à la pratique. Quand on croira qu'il n'y a pas de Dieu pour nous juger, pour nous punir ou nous récompenser, l'opportunité deviendra le seul mobile des actes humains et la seule règle des consciences. Alors la force primera le droit. Alors seule la crainte d'être découvert et puni par l'homme remplacera la crainte d'un Dieu infiniment sage et juste. L'expérience ne nous démontre-t-elle pas que trop souvent le criminel peut facilement échapper par la ruse aux mains de la justice et se jouer impunément de la loi et de ses représentants? Lorsque le hasard fournit à un méchant l'occasion de satisfaire une passion coupable sans crainte d'être découvert, quel mobile l'arrêtera s'il est persuadé que Dieu n'existe pas? Un tel état de choses amènera nécessairement la fin de toute civilisation, et, par conséquent,

le retour de l'homme à l'état sauvage. C'est pourquoi Notre Saint Père le Pape, chargé d'enseigner toutes les nations, leur rappelle et leur explique, avec ménagement, mais clairement, les principes qui doivent guider les hommes tant dans leur conduite privée que publique et sociale : principes de la loi naturelle implantés par la main du Créateur dans l'intelligence et le sens commun de tous, aussi bien qu'enseignés par l'Évangile de Jésus-Christ. Mais en même temps le Pape démontre avec la dernière évidence, la nécessité absolue pour tous d'embrasser les principes éternels de la vérité et de la justice, non seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique et politique, puisque, non moins pour les états que pour les individus, "la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse." Le Saint Père nous conjure tous, pasteurs et fidèles, de supplier le Dieu tout-puissant de se lever et d'apaiser les tempêtes de l'infidélité et de l'irréligion qui nous menacent de toutes parts. Le danger que nous craignons et que nous prions Dieu d'éloigner de nous n'est pas imaginaire, il n'est que trop réel et trop visible pour tout philosophe chrétien. Le Saint Père lui-même en est déjà victime. Il a été dépossédé du domaine temporel dont il était en possession depuis plus de mille ans, et par le moyen duquel, selon les intentions si pieuses de tant de monarques et de nations, qui contribuèrent à l'enrichir, soit à le lui conférer, soit à le lui garantir, il se trouvait à même de faire face aux dépenses du gouvernement de la Sainte Église.

Par le moyen encore de sa puissance temporelle le Saint Siège jouissait vis-à-vis des différents monarques chrétiens, souvent en guerre les uns contre les autres, de cette indépendance si nécessaire au Père commun, surtout depuis que d'un consentement unanime ils l'avaient établi arbitre et Pacificateur Souverain. De plus, on a confisqué les capitaux placés à la

disposition du Vicaire de Jésus-Christ, par tant de pieux fidèles afin de contribuer à la conversion des nations infidèles, et même on a privé les associations religieuses de leurs biens afin de les mettre hors d'état de continuer de remplir dans la Sainte Église leur mission.

Pour mettre le comble à tant de maux, l'oppression des faibles est pratiquée sur une vaste échelle en plusieurs pays, et presque partout les sociétés secrètes méditent la vengeance et la révolte. Que de fois aussi, là même où devraient régner l'esprit de vérité et de justice, l'amour fraternel et la charité mutuelle, voyons nous à l'ordre du jour des rivalités illégitimes, des haines systématiques, des complots ténébreux entre peuples et partis politiques.

Voilà pourquoi, ému par la contemplation de tant de maux, le Saint Père nous supplie de nous unir à lui, de faire violence au Ciel, afin que Dieu "qui a fait les nations guérissables," daigne enfin nous secourir et nous donner à tous la grâce et la force de pratiquer la loi sublime de l'Évangile qui nous ordonne "de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent."

Afin de mieux obtenir les fruits désirés, afin que les fidèles à l'instar des Ninivites, par leurs prières et leurs pénitences obtiennent miséricorde et pardon avec plus d'abondance, le Saint Père désire que nous ayons le plus grand soin de recourir à la protection de la Vierge Immaculée par la récitation incessante des prières et méditations du Rosaire qui lui est si agréable. On nous recommande aussi la dévotion envers Saint François d'Assise, le patriarche Seraphique de la charité, de l'humilité et de la mortification volontaire.

CONDITIONS DU JUBILÉ.

Les conditions pour gagner les Indulgences de ce Jubilé sont les suivantes :

1. Visiter six fois les Églises dési-

gnées à cet effet par l'Ordinaire diocésain et y prier dévotement aux intentions du Saint Père.

Comme dans ce diocèse il n'y a qu'une seule Eglise en chaque endroit, l'Evêque désigne chacune et toutes les Eglises et chapelles de son Diocèse, à l'une ou plusieurs desquelles les visites prescrites peuvent être faites, selon la dévotion de chacun. Si ces visites sont faites processionnellement telles que mentionnées dans la lettre du Pape, l'Evêque les réduit à deux : c'est-à-dire, qu'une telle visite processionnelle équivaudra à trois visites faites par chacun séparément.

2. Jeûner deux jours, ne faisant chaque jour qu'un seul repas, auquel il est permis d'ajouter une légère collation.

Ce jeûne peut se faire peu importe quel jour, même en carême, pourvu que ce ne soit pas un des jours où l'Indult ne permette pas l'usage de la viande. D'abord l'usage du beurre, du lait, du fromage, et des œufs n'était pas toléré pour les jours de jeûne de Jubilé ; mais depuis on a permis à chaque Evêque d'autoriser cet usage, si raison il y a. C'est pour cela que l'Evêque du Diocèse, en considération de la rigueur du climat, permet les œufs, le lait, le fromage et le beurre les jours de jeûne du Jubilé. Toutefois il défend en ces mêmes jours l'usage de la graisse, du saindoux et du lard, bien que les autres jours de jeûne, en vertu de son Indult, il en permette l'emploi.

3. Donner une aumône en faveur d'une œuvre de Religion.

Le Pape suggère deux de ces œuvres, à

savoir les séminaires destinés à l'éducation des ecclésiastiques et les écoles catholiques vouées à l'éducation religieuse des enfants. L'Evêque prescrit que, comme par le passé, on place dans chaque église ou chapelle un tronc avec les mots "Aumône du Jubilé" destiné à recevoir les offrandes des fidèles, et que chaque Pasteur prene soin d'en transmettre le montant, en temps opportun, au chancelier du Diocèse.

4. Se confesser et communier dignement. (Ceci doit être à part de la confession et communion pascale.)

En cas de maladie et pour autres raisons valables, le confesseur peut commuer toutes les conditions susdites en d'autres œuvres pies, au moins une fois pour chaque personne, à l'exception toutefois de la confession, qui est de rigueur.

N. B. Les indulgences de ce Jubilé peuvent se gagner aussi souvent que les conditions requises seront répétées pendant l'année du Jubilé.

Veuillez lire cette circulaire et la lettre du Saint Père, au plus tôt possible, dans chacune de Vos Eglises et Missions.—Je prie Dieu de verser sur vous et sur tous ceux qui vous sont confiés ses plus abondantes bénédictions et je me recommande aussi à vos prières.

Je demeure, Rév. et Cher Monsieur, votre humble et fidèle serviteur en N. S.

† JACQUES ROGERS,
Evêque de Chatham.

